

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 6 JUIN 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 6 juin 2024*

Aujourd'hui, à quatorze heures quinze, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 57 Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.